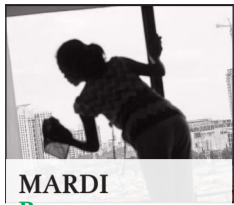




**AUJOURD'HUI**  
ENQUÊTE  
LA PRÉCARITÉ  
MENACE LA MOBILITÉ



**MARDI**  
BELGIQUE  
LA CRAINTE DE LA  
FRAUDE SOCIALE



**MERCREDI**  
ALLEMAGNE  
PALLIER AU MANQUE  
DE MAIN D'ŒUVRE



**JEUDI**  
POLOGNE  
RETOUR GAGNANT  
POUR LES EXPATS



**VENDREDI**  
ITALIE  
LA FUITE DES JEUNES  
«CERVEAUX»

CONTEXTE

La mobilité des travailleurs fait débat. On y voit parfois une solution pour endiguer le chômage des pays du sud et de l'est de l'UE, alors que ceux du nord manquent de main-d'œuvre. Vu ainsi, tout le monde y trouve son compte. Mais des effets pervers existent. Tout au long de la semaine, Metro se penche sur la question. Une série d'articles à retrouver sur [www.metroclub.be](http://www.metroclub.be)

MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS DANS L'UE (1/5)

Fonds pour le journalisme

# La mobilité à l'épreuve de la précarité

Peu d'Européens travaillent dans un autre pays que celui où ils sont nés. Mais une nouvelle tendance au départ prend forme, avec un nombre croissant d'expatriations de courtes durées. Un phénomène qui expose à la précarité, et ouvre la porte à certains abus.

La mobilité des travailleurs, solution miracle à la crise? La Commission européenne ne cesse de plaider en ce sens. L'idée est simple: les travailleurs qui recherchent un emploi doivent pouvoir travailler là où leurs compétences sont utiles, sans avoir à se préoccuper des frontières. Avec des taux de chômage qui oscillent entre 5 et 27% selon les États européens, de nombreux travailleurs auraient intérêt à s'installer ailleurs. Les pièces du puzzle de la mobilité des travailleurs pourraient ainsi s'assembler en toute harmonie. Dans les pays les plus durement touchés par la crise économique, quelques-uns ont saisi l'opportunité (voir carte ci-contre). Mais les flux entre ces pays et les autres sont «loin d'être massifs», constate l'exécutif européen. Au final, seuls 3,1% des travailleurs vivent dans un autre État de l'UE que celui dont ils sont originaires. C'est plus qu'en 2005, où ils n'étaient que 2,1%, mais reste relativement modeste.

Ces chiffres ne témoignent par contre que d'une part limitée de la mobilité des travailleurs. Car à côté des installations à l'étranger, une autre mobilité, à caractère non-permanent, apparaît. La Belgique est témoin du phénomène. Elle a vu arriver de nombreux travailleurs détachés, et en compte actuellement plus de 380.000. Le nombre de ces travailleurs, venus pour une durée déterminée et limitée, explose. En 2008, ils n'étaient encore que 225.000. Cette tendance à une mobilité temporaire se constate également en Allemagne. Selon l'office fédéral de la statistique, le pays a accueilli plus d'un million d'étrangers en 2012. Et bon nombre d'entre eux sont repartis avant même le terme de leur première année d'expatriation. Ce serait le cas d'un Grec sur deux

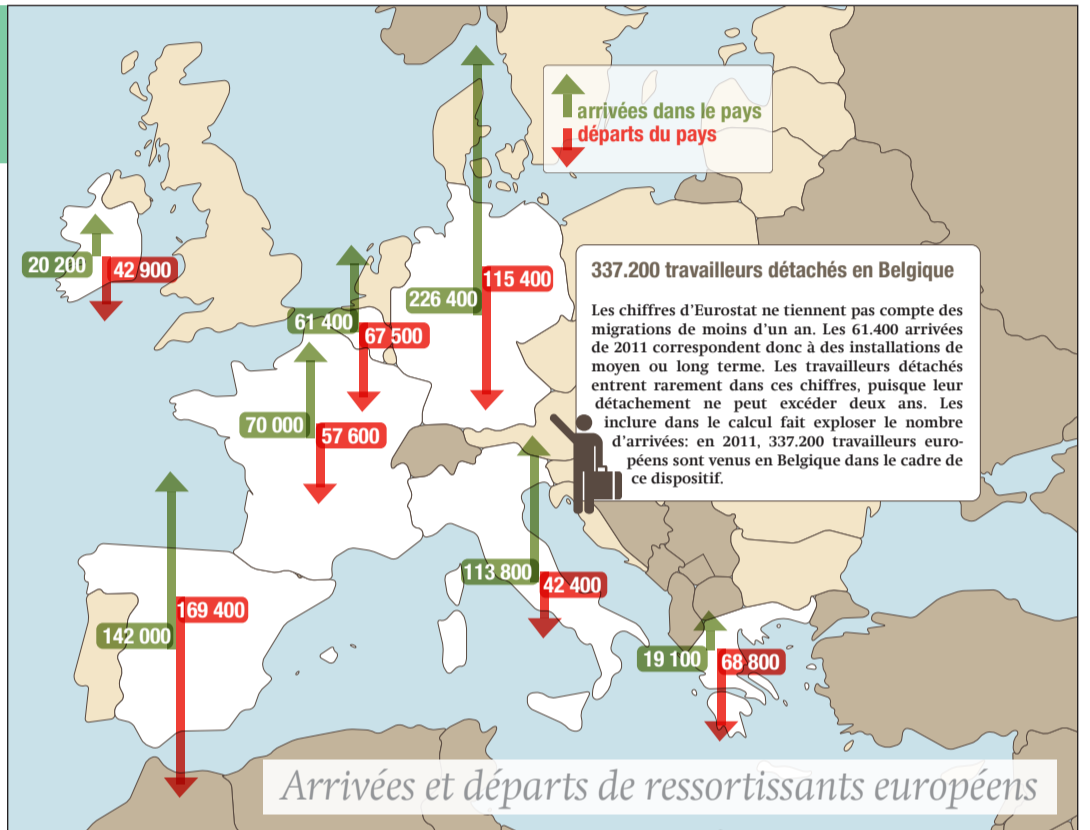
et de deux Espagnols sur trois, estime l'Organisation pour la coopération et le développement économique (Ocdé).

INQUIÉTUDES

Cette migration temporaire inquiète les organisations syndicales belges. Elles redoutent qu'elles ne favorisent le «dumping social». Comprenez la concurrence de travailleurs qui, venant travailler pour de courtes durées, seraient prêts à se passer de certains de leurs droits. Les uns le feraient par choix, se satisfaisant de salaires de toute façon supérieurs au revenu moyen de leur pays d'origine. Les autres par méconnaissance des avantages d'un pays où ils ne vont passer que quelques mois. «Cette situation pénalise ceux qui travaillent en fonction des normes sociales belges, puisqu'ils coûtent plus cher à l'employeur», déplore Fabrice Meeuw, de la CSC. «C'est aussi un problème pour les employeurs qui respectent les règles. Ils ont des difficultés à rester compétitifs face à des concurrents qui trichent. Les règles du jeu doivent être les mêmes pour tout le monde.»

Faut-il craindre que la mobilité des travailleurs ne soit remise en cause par la précarité et les abus subis par ceux qui la vivent de façon temporaire? «Il ne faut pas remettre en cause l'ensemble des règles du fait de quelques fraudes», nuance Marc De Vos, d'Itinera Institute. Il insiste néanmoins pour prendre cette question au sérieux. «Il est important de lutter contre toute fraude aux normes sociales des pays d'accueil», plaide-t-il. À défaut, la lutte contre la mobilité pourrait bien devenir l'étendard des partis populistes et xénophobes. Au nom de la lutte en faveur du droit du travail.

Camille Goret



INTERVIEW MINUTE

«*Limiter la mobilité serait un non-sens*»

**Pour László Andor, commissaire européen en charge de l'Emploi, les gouvernements doivent prendre leurs responsabilités. «Ils ont le devoir de faire appliquer les règles pour que les standards nationaux en matière d'emploi soient respectés.»**

Les politiques de mobilité ont parfois des effets négatifs, comme celui de pousser les travailleurs des pays les plus pauvres à accepter de mauvaises conditions de travail. Comment mettre un terme aux abus de certains employeurs?

«Les éventuels cas d'exploitation de travailleurs étrangers doivent être résolus par les autorités des pays où ils ont lieux. Tous les gouvernements ont le devoir d'appliquer strictement leur législation sur les discriminations et le respect des conditions de travail. Dans le cas des travailleurs détachés, l'UE s'est dotée de règles claires pour s'assurer que les standards nationaux en matière d'emploi soient respectés. Cela concerne le salaire minimum, les congés, les périodes de repos... Les 28 États membres doivent faire respecter les règles.»

Certains montages, comme

l'usage de sociétés boîte-aux-lettres, n'aident pas les États à lutter contre la fraude.

«Nous avons proposé en mars 2012 une nouvelle directive pour mieux encadrer le détachement des travailleurs. L'objectif est d'aider les États à lutter contre ce type d'abus. Nous espérons qu'elle sera approuvée par le Parlement européen et le Conseil des ministres avant la fin de l'année. Concrètement, ce texte vise à faciliter les échanges d'informations entre les administrations concernées dans les pays de départ et d'accueil. Il définit aussi la responsabilité de chacun en matière de contrôle.»

À quelques mois des élections, ne redoutez-vous pas que la difficulté de faire respecter les règles ne donne des arguments à des partis xénophobes?

«Je suis conscient que beaucoup de gens ont le sentiment que les travailleurs d'Europe de l'Est prennent leurs emplois. Ce point de vue ne repose pourtant que sur des faits anecdotiques. Au contraire, des données économiques fondées attestent que la mobilité des travailleurs profite à l'UE et aux États membres. Il serait politiquement irresponsable de jouer avec des idées re-

çues qui ne correspondent pas à la réalité. Des élus responsables devraient plutôt dire la vérité: les plus grands bénéficiaires de la mobilité sont les pays d'accueil.»

Comment les pays hôtes profitent-ils des travailleurs mobiles?

«Les travailleurs migrants contribuent par leurs compétences et peuvent aider à résorber la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs. Ils paient des taxes, contribuent plus aux systèmes de sécurité sociale qu'ils ne perçoivent d'allocations. Limiter la mobilité entre les États membres serait donc un non-sens.»

(cg)



AFP / G. Gobet

REPÈRE

La mobilité, au service de l'emploi

La mobilité des travailleurs permet à un Européen de s'établir et travailler dans le pays de son choix. Les autorités européennes y voient une manière de fluidifier le marché européen de l'emploi. L'idée est simple: prenez un chercheur d'emploi dans un pays en crise, la Grèce par exemple. Proposez-lui un poste dans un pays avec un taux de chômage inférieur à 6%, tel que l'Allemagne. Athènes se retrouve avec un chômeur de moins à indemniser. À Berlin, une entreprise qui peinait à se développer faute de personnel peut reprendre sa croissance. Tout le monde est gagnant. Le travailleur également, puisqu'il reçoit une rémunération à la hauteur de ses compétences. Une chance, quand on sait que le salaire d'un jeune diplômé grec tourne autour de 700 €.